

AFFAIRE N° 21. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec le SUPERTIMES pour la fourniture de tomates au naturel nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré de 508 000 Frs CFA (CINQ CENT HUIT MILLE Francs CFA) avec le SUPERTIMES pour la fourniture de :

- 4 000 boites de tomates au naturel à 127 Frs la boite ... 508 000 Frs nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.